

Laboule Infos



Janvier 2014

Editorial du Maire

Le mandat touche à sa fin et cet édito en sera le dernier. Durant ces six années, mon équipe et moi-même avons fait le maximum pour mener à bien de très nombreux dossiers dans un contexte pas toujours facile et pour lequel tous les efforts ont été mis en oeuvre dans une volonté permanente de bien faire.

Qu'il me soit permis de remercier :

- les personnes qui nous ont fait confiance et nous ont soutenus durant cette période, s'intéressant au travail effectué dans la clarté et la transparence,

- les élus pour leur participation, leur envie de voir évoluer notre village dans le bon sens tout en cherchant à le protéger, et m'aidant dans cette tâche quelquefois ingrate.

Mes remerciements s'adressent bien évidemment à Sandrine et Olivier, à qui j'adresse toute ma gratitude pour le travail accompli de façon exemplaire, dans un climat de confiance totale et un état d'esprit remarquable. Je souhaite la bienvenue à Pauline qui remplace Cathy en disponibilité pour 3 ans.

Je présente tous mes voeux les meilleurs, de santé, de bonheur, de joies, à chacune et chacun d'entre vous en espérant que l'avenir soit fait de sérénité et de quiétude.

Denise Ferrari

Les élections municipales

Les élections auront lieu les 23 et 30 mars

Vous êtes électeur dans une commune de moins de 1 000 habitants, voici ce qui va changer pour les prochaines élections :

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou plusieurs listes. Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) ne change pas. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. Pas de parité homme/femme imposée.

Vous pouvez toujours « panacher » les listes, rayer le nom d'un candidat, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas officiellement candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en Préfecture).

Au second tour, seuls des candidats présents au 1^{er} tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1^{er} tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. Mais les noms des personnes qui ne sont pas candidates (déclarées) et ceux des candidats surnuméraires (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) ne seront pas décomptés.

Les conseillers municipaux qui seront élus désigneront, comme par le passé, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (aux 2 premiers tours) et à la majorité relative (au 3^e tour éventuel), le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des conseillers communautaires (représentants de la commune à la communauté de communes).

Pour info :

Le nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 100 habitants passe de 9 à 7.

Dans ce numéro 30 de l'année 2014

Edito du Maire – Les élections municipales 2014	1
La fibre optique	2
Informations municipales	3
Informations & Nouvelles	4

Laboule Infos

La fibre optique bientôt à Laboule ... en mars 2014

Les travaux d'installation de la fibre optique à Laboule sont en cours d'achèvement. Afin de connaître l'état de votre ligne, il convient d'aller sur la plateforme :

degrouptest.com

et à compter du 11.02.2014 sur le site :

www.ariase.com

Vous pouvez également téléphoner aux opérateurs :

Bouygues	1061
Orange	1014
SFR	1099



Le poste de branchement de la fibre optique



Les ingénieurs responsables du chantier et Mme la Maire

Déroulement du câble



Pose du câble de fibre optique

Laboule Infos

Cartes nationales d'Identité

Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans).

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez vous sur :

- www.interieur.gouv.fr
- www.diplomatie.gouv.fr

Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Recensement

Le recensement de notre commune se déroule du 20 janvier au 20 février 2014.

L'agent recenseur est Mme Yankele Dupont.

Ordures ménagères

Depuis le 1/11/2013, les bacs destinés à collecter les papiers ont disparu.

Désormais, les prospectus, papiers, enveloppes, magazines ou annuaires se mettent en vrac dans les bacs jaunes avec les bouteilles et les emballages plastiques ou métalliques, les cartonnettes et briques alimentaires.

Décès

Ce semestre, nous avons eu la peine de voir partir deux de nos voisins.

Monsieur Brouillaud René, le père de Jean Pierre qui demeurait au Village et Madame Pezzini-Picard qui résidait au Rieu.

Echéancier des emprunts de la commune

Année	Libellé	Durée	Total	Dû au 1.1.2014
2006	Commune	20	80.000	57.919
1999	«	60	35.063	1.582
2009	«	10	25.000	13.185
1999	Compt.captage	60	13.720	.619
2007	Tracto pelle	12	40.000	17.511
Totaux			193.783	90.816

Chronique de La Boule vers l'an 1370

(Extrait du roman Le Pyramidion (OJ))

(Le Village, le Monteil, le Serre et les Abriges faisaient partie de la judicature de Valgorge. La commune de La Boule et Valos fut créée le 30.9.1774)

Tandis que dans la maison du Bla du Serre je veillais, jetant parfois un œil sur Hersande dont la silhouette dansait au gré des flammes, mon esprit vagabondait auprès des quelques 100 personnes qui dormaient alentour. Le père de l'intendant, le vieil Arnaud Malet de la Borie du Serre, la ferme voisine. Le forgeron des Abriges plus à l'est et sa compagne, la sorcière. Le vicaire dans la cure de sa chapelle de La Boule à une lieue de là. Le Janou de Vanière qui vivait au Monteil et dirigeait l'équipe de prébendiers qui s'y trouvait. Avec les onze familles de fermiers dispersés entre ces quatre hameaux, le compte y était. Tous se connaissaient bien entendu et de nombreuses histoires pas toujours très claires semblaient les tirailler, pourtant il existait ici une entraide incomparable. Je n'avais jamais rencontré une telle solidarité villageoise lors de mes déplacements. Peut-être parce que c'était le pays où j'étais né. Peut-être aussi parce que la communauté de Roullong avait su transmettre un certain savoir-vivre, une idée de cohésion. Toujours est-il que même chez les prébendiers on pou-

vait trouver de bonnes âmes, comme si l'humanité des paysans déteignait. Elle semblait même se renforcer devant l'avidité d'Aiglou de Borne et la brutalité de Jean Malet. Ce dernier n'avait aucun scrupule. Il vivait avec son père à la ferme. Pourtant, en récompense de ses efforts et pour avoir géré les terres des de Borne depuis toujours, il avait reçu d'Aiglou le fief de Malet qui comprenait des terres sur Valgorge et sur le Monteil. A entendre son vieux père, il était invivable et dictait sempiternellement à son entourage ses propres lois. Le vieux Malet qui atteignait les quatre-vingts ans haut la main ne supportait plus depuis belle lurette ce fils fougueux et intransigeant. Il tenta bien de le mettre dehors, en vain. Ses petits-fils s'en étaient mieux sortis, eux. Pons, le premier, fut nommé recteur de la paroisse de Valgorge. Il veillait sur les 400 feux de cette petite judicature aidé du juge et de son lieutenant, du procureur d'office, d'un greffier et d'un sergent. Le second, Guillaume, fut anobli par l'Eglise. Il était notaire épiscopal et fut détaché sur notre secteur pour formaliser les propriétés terriennes de l'évêché de Viviers dont dépendait notre paroisse. Il se faisait appeler Noble Guillaume de Malet. C'est lui qui finalement gérait le fief de Malet. A eux trois, ils s'étaient appropriés en quelques années des droits qu'aucun fermier n'aurait osé contredire. Ils avaient le savoir pour eux. La connaissance de ces choses que l'on apprend en ville.

Une nouvelle éclaircie au Village

En 1939, au café de la Marie, pas la Marie d'Auguste, ni la Marie de Gineste mais la Marie de Vincent, le premier des trois cafés en montant de l'église, il y avait un lavoir approvisionné alors par un tuyau de plomb avec l'eau de la source qui sortait au-dessus de chez le boulanger. Il était sympa ce bruit d'eau et du bavardage des femmes qui se retrouvaient pour la lessive. Mais cela manquait d'ombrage pour la belote des hommes le dimanche matin, alors que les femmes étaient à la messe.

Aussi, le Vincent décida d'y planter un cèdre qui fut amené dans le pays avec ceux du Serre.

Après 75 ans d'ombrage, cet arbre commença à donner quelques inquiétudes au voisinage. Il était haut, épais, lourd, ses aiguilles et fruits bouchaient les rives de toitures environnantes et Georges décida, certes à contre cœur, de le faire abattre. Ce qui fut fait le 7 décembre et la photo témoigne de cette opération parfaitement exécutée par des forestiers.

**Repas de fin d'année des Anciens
le 25 janvier 2014**

Il fut très convivial et réunit une trentaine de boularains qui avaient opté pour ce repas en commun plutôt que le colis de Noël traditionnel. Bonne ambiance, repas festif à la salle polyvalente avec un menu de qualité que chacun savoura avec plaisir.

Néanmoins la curiosité de l'un de ces vétérans permet de constater que la commune n'est pas de première jeunesse comme le démontre ce petit tableau comparatif statistique.

	France	Ardèche	Laboule
+ 65 ans	17,7 %	20 %	33 %
20 à 64 ans	57,9	56	46
- 20 ans	29,4	24	21

Noël des enfants

Le 11 décembre, 18 enfants de la commune se sont retrouvés à la salle polyvalente pour fêter Noël ensemble.

Après la projection d'un film, la commune offrit à chacun, en fonction de son âge, des cadeaux (Entrées pour la piscine, billets de cinéma et jouets pour les plus petits). Le Comité des Fêtes offrit à chacun un goûter fort sympathique.

**Commémoration
du Centenaire de la guerre 14-18**

Les services de l'Etat invitent les communes à commémorer ce centenaire par des actions diverses.

Les élus ont choisi de faire procéder à la restauration d'un tableau répertoriant toutes les victimes de cette guerre, appelé « DIEU - PATRIE » retrouvé dans l'église.

